

*Date de dépôt : 30 janvier 2019*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le plan d'action de politique extérieure 2018- 2023**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

L'article 111 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, fait obligation au Conseil d'Etat de conduire la politique extérieure du canton et de soumettre au Grand Conseil un plan d'action pour la durée de la législature. Le présent rapport répond à cette injonction. Il fixe les principales actions devant être entreprises durant la législature afin de défendre et de promouvoir les intérêts de Genève sur les scènes respectivement fédérale, transfrontalière et internationale. Il complète le programme de législature publié à l'automne 2018 par le Conseil d'Etat et ne s'y substitue pas. Il n'a pas vocation à l'exhaustivité et se veut synthétique. Il évoque les dossiers centraux de la législature et établit des priorités. Il précise ce faisant la valeur ajoutée de Genève, deuxième métropole de Suisse, avec assise transfrontalière et vocation internationale. Il évoque par son champ d'action non seulement un processus mais aussi des valeurs.

### **Genève, une cité en perpétuel mouvement**

Genève est un lieu, une entité politique et une marque. Son histoire fonde son rayonnement et donc sa prospérité. Au commerce, aux finances, à l'humanisme, aux sciences et à ses talents traditionnels, Genève ajoute un maître-mot : le mouvement. Genève a toujours été lieu de rencontres et de passage. Déjà, elle produisait des solutions en organisant au Moyen Age les institutions financières propres à favoriser les foires. Il y a cent ans, elle se dotait dans une vision d'avenir d'une piste d'aviation civile, base de l'aéroport qui aujourd'hui aussi contribue à sa prospérité. C'est de cela dont il est question. De mouvement. Tout est mouvement. Technologies, habitat, vie sociale, habitudes.

Le mouvement fonde l'histoire de Genève dont un point culminant tient en la formidable capacité d'intégration dont elle a fait preuve, en particulier aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles lors des Refuges. En accueillant des proscrits venus pour beaucoup de France et d'Italie, en rehaussant les maisons, Genève a donné un essor nouveau à sa prospérité. Au XX<sup>e</sup> siècle, la Genève internationale a dû sa naissance aussi, en partie, au protestantisme de la cité. Les efforts déployés par le président des Etats-Unis Woodrow Wilson aux côtés du président de la Confédération Gustave Ador pour implanter à Genève en 1919 la Société des Nations et, avec elle, l'Organisation internationale du travail (OIT) doivent à quatre causes : la naissance de la Croix-Rouge en 1863, la première convention genevoise de droit humanitaire en 1864, l'arbitrage privé entre Etats (affaire de l'Alabama, 1872) et la dimension religieuse. Le président américain était lui-même presbytérien et a revendiqué cette explication quand il a opté pour Genève. La vocation humanitaire de Genève s'est bâtie et développée sur ce terreau.

Le présent rapport n'est pas organisé en sections géographiques mais en chapitres thématiques. Il y est question successivement de renforcement des conditions-cadres, d'amélioration de la qualité de vie, de prise en compte du statut métropolitain assumé de Genève, de recherche de nouveaux équilibres et du rayonnement de Genève.

## **Le Grand Genève, une réalité à valoriser**

Lors du discours de Saint-Pierre du 31 mai 2018, le Conseil d'Etat proclamait que « le Grand Genève se concevra comme une géographie de l'esprit qu'il s'agira de réinvestir ». Le Gouvernement appelait pour ce faire à une alliance renouvelée avec les échelons institutionnels. Il rappelait enfin l'héritage qu'il s'agit à présent de faire fructifier. Nous héritons d'un paysage naturel équilibré, d'une démographie croissante, d'une dette allégée mais de finances toujours sensibles et de nouvelles infrastructures, à l'exemple d'un bâtiment hospitalier d'accueil de pointe. Nous bénéficions d'un tissu culturel en plein développement, du fait notamment de la Cité de la Musique, aujourd'hui portée par des privés, comme une prolongation contemporaine du XIX<sup>e</sup> siècle, quand des mécènes ont fait naître le Grand Théâtre, le Conservatoire, le Victoria Hall, le Musée Rath et même le Musée d'art et d'histoire. Nous voici aussi, en 2018-2023, avec le Léman Express, cette nouvelle artère de l'agglomération.

Pourquoi parler d'une « nouvelle » géographie de l'esprit ? Parce que, pour la première fois, la législature dure cinq années pleines. Mais plus encore. Parce que la vision intellectuelle et spatiale du domaine évolue. Il n'est plus possible aujourd'hui de mener des politiques publiques en parallèle dans des

domaines aussi imbriqués que le sont les affaires extérieures. Bien sûr, le territoire demeure un point de référence commun. Dans un canton comme le nôtre, rattaché à la Suisse par une forte volonté, nonobstant les seulement quatre kilomètres de frontière avec le canton de Vaud, et lié aussi à la France par l'histoire des idées et par une ceinture de 105 kilomètres, un canton fort de 500 000 habitants au cœur de l'Europe physique, les affaires transfrontalières, fédérales et internationales ne peuvent être entièrement dissociées. Ni entre elles ni du monde de l'économie. Les apports, les échanges sont de nature multiple et transversale. On parle transports et énergie, cadre de vie et ressources naturelles, conférences et économie, coopération et développement. On ne raisonne plus en silos mais en termes d'objectifs. A l'heure de l'interaction permanente et des échanges multilatéraux, il convient de briser les cloisons.

Cette « nouvelle géographie de l'esprit » résulte pour une part importante de la transformation du territoire et de ses effets. Les 600 000 passages quotidiens aux frontières de Genève illustrent que les besoins du marché de l'emploi, mais aussi les activités de loisir et de culture, se situent à l'échelle régionale, que de plus en plus de ménages sont installés au-delà des frontières cantonales, ou encore que les habitudes de consommation se sont développées en élargissant le champ à l'ensemble de la métropole, l'agglomération du Grand Genève. Ce n'est plus une vision. C'est une réalité pour la majorité des habitantes et des habitants de la région. Il est nécessaire de répondre aux exigences de cette évolution et urgent de concrétiser les projets d'infrastructures et de services que la population attend, de ce fait, à l'échelle de l'agglomération.

La « nouvelle géographie de l'esprit » illustre comme on le voit une évolution des habitudes mais aussi du mode de pensée. Elle traduit un réglage de la manière de voir et elle porte en germe la nécessité d'une reconfiguration des flux. Elle dit que pour obtenir un résultat au niveau de la planète, toute personne est appelée à un changement des habitudes. En amont, il s'agit de la manière dont le canton entend réévaluer son approche des relations extérieures et aussi de la manière dont il passe outre les anciens codes, qui ne sont plus. Les grands enjeux se déplacent. Un exemple, le climat. La décision des Etats-Unis de se retirer de l'accord de Paris sur le climat n'est pas sans impact à Genève où siègent, en particulier, l'Organisation météorologique mondiale, le Groupe d'experts internationaux pour le climat et plus largement les instances vouées au suivi des migrations auxquelles les changements climatiques contribuent aussi.

Cependant, la gouvernance n'est plus uniquement le fait de l'Etat. Toutes les entités, tous les niveaux concernés peuvent intervenir, agir, voire s'opposer à une intervention supérieure, ce qui pose la question des champs de décision et d'application. La Suisse connaît bien ce principe puisque, à l'inverse d'autres nations, elle place au centre de son dispositif la commune, première émanation d'une identité collective, puis les cantons, Etats libres dans une Confédération libre. L'agglomération aussi connaît ce principe puisque, dans la construction de son destin conformément au bassin naturel que la géographie lui a léguée, et non des frontières artificiellement établies lors des négociations de 1813-1815, il s'agit d'interagir avec des strates et des niveaux politiques et techniques parfois complexes qui s'additionnent et qui fonctionnent à des rythmes différents, dans des cadres juridiques, légaux et réglementaires eux-mêmes variés. Mais, sans union, il n'y a pas de progrès.

### **Un héritage international à faire fructifier**

Un emploi sur dix est directement lié à la vocation que Genève a patiemment développée. La Genève internationale accueille des conférences et, donc, engendre des mouvements et des nuitées. Des dizaines de milliers de délégués se réunissent chaque année à Genève durant quelques jours ou plusieurs semaines. D'autres y restent quelques années avant d'être mutés dans le cadre de leurs fonctions diplomatiques. Chacun ramène chez lui des produits, souvent, de fabrication suisse et genevoise, mais aussi des idées et une expérience d'une société libre et démocratique. Cette présence, c'est un moyen de diffuser dans le monde un peu de ce qu'on appelle l'esprit de Genève. Les organisations internationales, ce sont 6,2 milliards de francs dépensés en 2017, dont 3,3 en Suisse. C'est, en réalité, la Suisse internationale; une Suisse reliée à sa région – environ 100 000 personnes traversent la frontière tous les jours pour venir travailler à Genève –, à son continent et au monde. Aujourd'hui ce monde, avec 7,4 milliards de téléphones portables, n'est pas ce qu'il fut dans les années 1980 quand même le web n'existait pas. Le web (1990) a bientôt trente ans. Seulement trente ans. Il a d'ailleurs été mis au point à Genève, au CERN, comme l'écran tactile. Le smartphone (2007) a onze ans. La norme GSM 4G (2013), cinq ans. Et elle est bientôt obsolète. La 5G s'installe. Ces normes se discutent à Genève, à l'Union internationale des télécommunications (UIT); des centaines d'autres normes aussi, à l'Organisation internationale de normalisation (ISO).

A l'héritage reçu s'ajoute celui que nous entendons transmettre à notre tour. Il ne s'agit pas seulement de faire fructifier des acquis. Cela ne fonctionne plus. Il ne suffit plus d'être Genève. Il faut développer, ajouter, élargir, innover, mais aussi préserver, valoriser et respecter. Au XIX<sup>e</sup> siècle, c'est à Genève que la

Croix-Rouge et le droit humanitaire sont nés. Au XX<sup>e</sup> siècle, Genève a développé la coopération multilatérale. Genève est le terreau des décisions qui, formulées dans les organisations et agences intergouvernementales présentes sur son sol ainsi que dans ses laboratoires et les entreprises majeurs, concernent tous les secteurs de la vie humaine. Au XXI<sup>e</sup> siècle, Genève peut prendre le leadership notamment dans le secteur des technologies et se positionner sur le champ environnemental. Le réseau d'organisations non gouvernementales et la présence à Genève d'une société civile très organisée, auprès notamment du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Conseil des droits de l'homme, constituent un outil de coopération internationale prépondérant également pour la politique extérieure de la Suisse.

Le Léman Express aussi jouera un rôle majeur dans cette configuration. Il repositionnera Genève sur la carte régionale et permettra de changer d'échelle, non seulement sur le plan géographique, mais aussi en ce qui concerne l'ensemble des relations transfrontalières. Il s'agira de profiter de cette nouvelle dynamique pour consolider les relations avec nos partenaires régionaux au travers d'actions concrètes pour améliorer la qualité de vie des habitants de la région : la préservation des ressources naturelles, avec le renforcement de la coopération dans les domaines de l'eau, de la transition énergétique, de l'air et du climat; la protection de la population, avec l'intensification de la collaboration transfrontalière en matière de sécurité; et le champ de la culture, vecteur de cohésion transfrontalière, sont des domaines à investir prioritairement. Enjeux régionaux et mondiaux se rejoignent.

Le plan d'action de politique extérieure 2018-2023 du Conseil d'Etat propose, sur ces bases, une adaptation de la « géographie de l'esprit » et des structures de l'Etat allant dans le sens d'une continuité innovante. L'innovation, en la matière, c'est bien sûr l'accompagnement et l'encouragement du progrès. Mais c'est aussi la définition d'événements ou d'organes à créer afin de pérenniser l'ancrage de la Genève de demain dans le calendrier des Nations, où la concurrence se fait vive. Notre horizon spatio-temporel, ce sont les acquis, le programme, les opportunités. C'est dans ce cadre que le Conseil d'Etat soumet à votre analyse le présent rapport et le plan d'action qu'il contient.

## PLAN D'ACTION

### A. Renforcer les conditions-cadres

*Très diversifiée et ouverte au monde, Genève doit préserver ses atouts en consolidant les conditions-cadres consubstantielles à sa prospérité. La stabilisation des relations entre la Suisse et ses partenaires européens, le développement de synergies régionales et internationales pour les hautes écoles genevoises et la réforme de la fiscalité des entreprises représentent les principaux enjeux de cette législature.*

#### **1. Stabiliser les relations avec nos partenaires européens**

- Soutenir la conclusion d'un accord-cadre entre la Suisse et l'Union européenne, impératif pour stabiliser nos relations avec notre principal partenaire économique, scientifique et culturel et apporter la sécurité du droit nécessaire à l'évolution des accords bilatéraux.
- Défendre avec détermination la primauté du droit international, avant et après la votation fédérale sur l'initiative pour l'autodétermination, qui menace la position et la crédibilité de Genève et de la Suisse sur le plan international.
- Se battre pour maintenir la libre circulation des personnes, élément essentiel pour la prospérité de l'économie genevoise, tout en veillant à améliorer encore la protection du marché du travail.

#### **2. Développer des synergies en matière de recherche et de formation**

- Déployer les synergies entre la Genève internationale et le monde académique par le biais du campus international de l'innovation et des initiatives de diplomatie scientifique, notamment dans les domaines de l'eau, de l'énergie ou des sciences de la vie.
- Renforcer la participation de nos établissements universitaires aux programmes de recherche européens et aux réseaux d'excellence scientifique régionaux et internationaux, en particulier avec nos partenaires de l'espace lémanique et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

#### **3. Garantir une fiscalité des entreprises cohérente**

- Mettre en œuvre la réforme de l'imposition des entreprises au 1<sup>er</sup> janvier 2020, avec comme objectifs de maintenir la compétitivité de la place économique genevoise et suisse, et donc la création de valeur et

d'emplois, de conserver les recettes fiscales pour la Confédération, les cantons et les communes et de créer un cadre juridique stable et reconnu internationalement.

## **B. Améliorer la qualité de vie**

*Genève fonctionne désormais à l'échelle de l'agglomération. Il convient donc de prendre en compte cette dimension pour améliorer la qualité de vie de ses habitants. La croissance démographique et le dynamisme économique doivent être accompagnés d'actions de politique extérieure en matière de préservation des ressources naturelles et de protection de la population.*

### **1. Accueillir la croissance démographique de manière plus équilibrée**

- Encourager la production de logements dans les localités denses, en lien avec les objectifs du Plan directeur cantonal et du Grand Genève, dont celui de développer une urbanisation « compacte, multipolaire et verte », permettant ainsi à des milliers de familles genevoises qui ont dû s'installer ces dernières années en dehors du canton d'y revenir à terme.
- S'engager au niveau fédéral pour défendre les intérêts du canton dans le cadre de la révision du plan sectoriel des surfaces d'assolement et de la deuxième révision de la loi sur l'aménagement du territoire.

### **2. Préserver les ressources naturelles**

- S'investir dans le domaine de l'eau : mettre l'accent sur la sécurisation des prélèvements et des débits (étiages, crues, eau potable) et sur la lutte contre les micropolluants; participer activement aux discussions franco-suissees liées à la gouvernance du Rhône.
- Intensifier les efforts dans les domaines de l'air et du climat, en mettant en œuvre les mesures de l'accord transfrontalier PACT'Air et en renforçant le lien entre cette démarche et celles liées à la mobilité et à l'aménagement du territoire.
- Poursuivre les efforts en matière de transition énergétique : renforcer la collaboration régionale pour mettre en œuvre un programme ambitieux et équilibré de développement des énergies renouvelables (coopération en matière de géothermie et de biomasse); soutenir le programme fédéral de subventions en matière d'efficacité énergétique des bâtiments.

- Développer une infrastructure transfrontalière écologique fonctionnelle et dynamique dans le cadre de la Stratégie Biodiversité Genève 2030.

### **3. Protéger la population**

- Intensifier la collaboration transfrontalière en matière d'échanges de renseignements entre les services de police genevois et français et consolider la pratique des poursuites transfrontalières.
- Mettre en œuvre le concordat réglant la coopération policière en Suisse romande : construire les bases de données communes d'investigation judiciaire; créer un pôle de compétence pour l'investigation numérique; poursuivre le renforcement de l'analyse criminelle.
- Renforcer la collaboration intercantonale en matière de formation de base des policiers en vue de constituer une Académie de police romande unifiée et intégrer le nouveau programme de formation pour l'obtention du brevet fédéral de policier (Concept général de formation 2020).
- Analyser et intégrer dans la planification cantonale les risques et leurs enjeux à l'échelle régionale, afin de permettre une adaptation continue des dispositifs de protection de la population.
- Consolider la collaboration avec les partenaires suisses et français pour trouver des solutions durables pour le transit de matières dangereuses, notamment le chlore, afin de garantir la sécurité de la population et de l'environnement.
- Intensifier et consolider les collaborations entre organismes de sécurité civile français et suisses (Ain, Haute-Savoie, Vaud et Genève) afin d'améliorer continuellement la qualité de la réponse à des situations exceptionnelles dans un environnement de risques et de dangers avérés.

## **C. Assumer le statut métropolitain et régional de Genève**

*Durant les prochaines années, le développement des principales infrastructures du canton de Genève (transports, hôpital universitaire, aéroport international) doit être pensé à l'échelle d'une métropole d'un million d'habitants, tout en tenant compte de l'interdépendance avec les territoires limitrophes, de la vocation internationale de Genève et d'un cadre naturel et culturel d'exception.*

### **1. Renforcer la gouvernance transfrontalière**

- Consolider les mécanismes et les instances de coopération transfrontalière et améliorer leur lisibilité auprès du grand public.



- Promouvoir et asseoir les mécanismes de cofinancement des projets du Grand Genève, en valorisant les ressources financières régionales, fédérales et européennes.

## **2. Relancer la dynamique du Grand Genève**

- Augmenter le rythme et prioriser les travaux des projets d'agglomération (PA) de première et deuxième génération pour qu'ils soient achevés en 2025, sans quoi les fonds fédéraux accordés initialement risquent d'être perdus.
- Signer un accord avec la Confédération pour cofinancer les mesures du PA 3 pour la période 2019-2023 et lancer les démarches en vue d'un dépôt du PA 4 pour le financement des infrastructures pour la période 2023-2027.
- Poursuivre les échanges avec les partenaires régionaux dans le cadre du « Projet de territoire Grand Genève 2016-2030 » en étudiant de nouveaux scénarios de perspective territoriale.

## **3. Optimiser les déplacements**

- Accompagner la mise en service du Léman Express en décembre 2019 ainsi que les 5 nouvelles gares qu'il desservira en Suisse et en France : assurer la nouvelle organisation du réseau des transports collectifs – extension des lignes de tram et bus – et individuels afin de conduire à un changement de pratiques en matière de mobilité à l'échelle régionale; déployer un concept et une offre de mobilité capables de mobiliser tous les potentiels de transfert modal liés au Léman Express.
- Augmenter l'utilisation de la mobilité douce en développant le réseau cyclable transfrontalier, avec en particulier : le prolongement de la Voie verte, nouvelle artère qui traversera l'agglomération; la mise en œuvre de réseaux sûrs, continus et confortables; la poursuite du déploiement de mesures de promotion telles que les balisages d'itinéraires mettant en valeur les réseaux transfrontaliers.
- Réduire le trafic pendulaire motorisé sur les axes secondaires, grâce à la mise en place de nouvelles lignes de bus transfrontalières et la promotion du covoiturage.
- Poursuivre le développement ferroviaire régional mis en place avec le Léman Express.

#### **4. Ancrer l'Aéroport international de Genève et les Hôpitaux universitaires de Genève dans leur environnement**

- Développer une gouvernance de l'aéroport intégrant une dimension régionale et transfrontalière, adaptée aux défis actuels et futurs en matière d'environnement, de paysage, d'aménagement et de dynamique économique.
- S'investir avec les partenaires français, vaudois et fédéraux pour améliorer l'accessibilité de l'aéroport, tant du côté Nord que depuis la façade Sud.
- Intensifier la coopération sanitaire avec les autorités françaises voisines, en application du nouvel accord-cadre franco-suisse dans le domaine de la santé, et avec le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) dans le cadre des pôles d'excellence.

#### **5. Définir une stratégie touristique et culturelle régionale**

- Déployer une marque « Genève » fédératrice et régionalisée avec nos partenaires français pour renforcer notre image et notre positionnement touristique; développer une offre hôtelière conjointe et renforcée, notamment pour conserver l'attractivité de Genève dans le marché des congrès internationaux.
- Investir le champ de la culture et du patrimoine régional, vecteurs d'identité territoriale et de cohésion transfrontalière, en enrichissant le dialogue avec les partenaires du Grand Genève.

### **D. Trouver de nouveaux équilibres entre charges et compétences**

*Genève, troisième canton contributeur de la péréquation financière nationale, paie un lourd tribut financier au système actuel. Le partage des charges et du poids financiers entre la Confédération et les cantons doit se développer de manière plus équilibrée, en particulier dans le domaine de la santé et de l'action sociale.*

### ***1. Soutenir la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches***

- Promouvoir sur le plan national un projet de péréquation financière 2020 qui intègre mieux les spécificités des centres économiques et de leurs charges socio-démographiques.
- Veiller à ce que le réexamen de la répartition des tâches Confédération-cantons prenne mieux en compte l'évolution des charges financières de ces derniers.

### ***2. Maîtriser la répartition des coûts de la santé et du social***

- Optimiser la loi fédérale sur les prestations complémentaires pour que les cantons n'aient pas à porter seuls le poids financier du vieillissement démographique.
- Soutenir l'initiative populaire fédérale pour une liberté d'organisation des cantons qui leur donnera la possibilité de créer une caisse de compensation pour l'assurance obligatoire des soins. Cette dernière serait chargée de fixer, de percevoir les primes et de rembourser les prestations de soins aux assurés.
- Appuyer les démarches visant à adapter la participation de la Confédération aux subsides versés aux cantons pour les réductions individuelles de prime, afin de mieux tenir compte du niveau de prime dans les cantons.
- S'engager pour modifier la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) afin qu'une régulation par les cantons de l'offre médicale ambulatoire soit durablement inscrite dans la loi.
- Renforcer la veille des projets de modification législative de la LAMal sous l'angle de leurs impacts sur les finances cantonales, et s'appuyer sur la collaboration avec les conférences intercantionales pour faire valoir les intérêts cantonaux à l'échelle fédérale.

## **E. Faire rayonner Genève**

*Le rayonnement international de Genève repose sur sa capacité à incarner une gouvernance mondiale multilatérale renouvelée et à générer des synergies fécondes entre les acteurs de l'international, de la recherche et de l'innovation ainsi que de l'économie.*

## ***1. Soutenir la Genève internationale***

- Poursuivre le pilotage des projets de construction et de rénovation des bâtiments des sièges des organisations internationales (OI) et accompagner le CERN dans ses projets de développement, dont le futur collisionneur circulaire, en collaboration avec les autorités fédérales et françaises.
- Approfondir la coopération et les partenariats entre les organisations internationales, l'Etat et la Confédération pour répondre aux besoins des acteurs internationaux et améliorer les conditions-cadres sur l'ensemble du quartier des Nations, dans une vision stratégique novatrice combinant sécurité, aménagement et mobilité.
- Renforcer Genève comme centre de gouvernance mondiale, ancré sur la coopération, le droit international et les solutions, notamment aux problématiques émergentes, en particulier dans le domaine de la sécurité du web, de l'utilisation des données informatiques et du respect des fondements du droit international humanitaire dans le cadre des outils numériques; contribuer au décloisonnement de la Genève internationale autour de thèmes d'intérêt commun; favoriser les synergies entre la Genève internationale et les acteurs locaux (pôles d'excellence, entreprises, institutions académiques).
- Porter une attention particulière aux acteurs non-gouvernementaux apportant expertise et proximité avec le terrain.
- Veiller à la qualité de l'accueil des acteurs internationaux, notamment via le Centre d'accueil de la Genève internationale.
- Faire connaître les ressources de la Genève internationale, notamment via Internet et en accompagnant les commémorations à venir, du 30<sup>e</sup> anniversaire du web au 100<sup>e</sup> anniversaire de l'OIT ou de l'aéroport, instrument de l'essor de la Genève moderne.

## ***2. Appuyer l'innovation et la prospective***

- Positionner Genève comme laboratoire de l'innovation et du numérique combinant le local et l'international (Geneva Digital Talks, diplomatie scientifique, Smart Geneva, blockchain, finance durable, philanthropie) et profiler le canton comme centre mondial de la gouvernance internet.
- Promouvoir les expériences modèles et pratiques innovantes développées dans l'écosystème genevois : l'opération Papyrus, les projets du Grand Genève en matière de solidarité internationale, le programme Eco-21 pour réduire la consommation d'énergie, le fonds

de développement urbain pour soutenir les communes à accueillir de nouveaux logements, etc.

- Développer une vision commune de la réalité du Grand Genève à travers la démarche prospective en cours, qui concerne l'ensemble des politiques publiques de l'Etat.

### **3. Renforcer la coopération internationale du canton**

- Augmenter les efforts cantonaux en matière de solidarité internationale et soutenir les réponses innovantes des acteurs de la coopération actifs dans des domaines notamment de la santé, de l'éducation, des ressources naturelles, et de l'accès à l'eau et à l'énergie.
- Préserver les priorités stratégiques dans le cadre des objectifs internationaux de développement durable (ODD) et soutenir le positionnement de Genève en tant que capitale opérationnelle et technique de leur mise en œuvre.
- Impliquer chaque département de l'Etat dans un projet concret de coopération internationale et renforcer l'adhésion des institutions genevoises et des milieux académiques à la coopération internationale.

Ainsi se présentent les priorités de la législature 2018-2023 en matière de politique extérieure.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS